

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2013-09-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois de septembre deux mille treize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin (absente)
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2013-09-184

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
5. Adoption du procès-verbal du 12 août 2013 + procès-verbal modifié
6. Adoption des comptes à payer
7. Avis de motion, modification règlement lotissement – longueur îlots
8. Adoption premier projet de règlement, longueur îlots
9. Avis de motion autorisation usage unifamilial dans la zone Af /a-110
10. Adoption premier projet de règlement, zone Af/a-110
11. Avis de motion, agrandissement de la zone Ra-8
12. Avis de motion, plan d'urbanisme Perthuis

13. Adoption premier projet de règlement, plan d'urbanisme Perthuis
14. Assemblée de consultation, secteur Perthuis
15. Adoption du second projet de règlement, secteur Perthuis
16. Adoption du règlement, élevage de chevaux
17. Embauche de journaliers à la voirie municipale
18. Renouvellement des assurances collectives
19. Adhésion Office du tourisme
20. Signature demande d'aide financière
21. Acceptation soumission, études quai de Portneuf
22. Mandat Génivar, voie contournement
23. Pavage côte du Plateau et entrée 1^{re} Avenue est
24. Scellement de fissures, boul. Gauthier
25. Achat de sel et sable d'hiver
26. Achat de trois conteneurs, centre de formation incendie
27. Transfert de poste budgétaire
28. Signature lettre d'entente, rue des Boisés
29. Signature lettre d'entente, monsieur Jean Martel
30. Obtention d'un décret, cession du quai de Portneuf
31. Réfection toiture du bâtiment de la Marina/Le Littoral
32. Oléoduc Énergie Est
33. Achat de luminaires DEL
34. Autorisant le paiement comptant du solde non amorti de la série d'obligation CH Société québécoise d'assainissement des eaux
35. Période de questions sur les sujets traités
36. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h37 Fin : 19h49

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 9 septembre 2013. (du 13 août au 9 septembre 2013)

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 août 2013 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 9 septembre 2013, par la directrice générale et trésorière.

Rés.2013-09-185

Adoption du procès-verbal du 12 août 2013 + procès-verbal modifié

Une copie du procès-verbal et de la résolution modifiée ont été remises à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 12 août 2013 et le procès-verbal modifié soient acceptés tel que présentés.

Rés.2013-09-186

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 301 470.81 \$.

Liste des comptes à payer	147 208.30 \$
Liste des chèques émis	20 426.42 \$
Liste transaction internet	55 436.52 \$
Liste chèques manuels	22 369.35 \$
Liste des salaires	56 030.22 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Avis de motion, modification règlement lotissement – longueur îlots

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant l'article 5.2.1 du règlement de lotissement (longueur îlots)

Rés.2013-09-187

Adoption premier projet de règlement, longueur îlots

Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #144 «Modifiant la sous-section 5.2.1 du chapitre 5 du règlement de lotissement numéro 114 » soit adopté.

Avis de motion, autorisation usage habitation unifamiliale dans la zone Af/a-110

Je, Philippe Gignac, conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement autorisant l'usage habitation à faible densité dans la zone Af/a-110.

Rés.2013-09-188

Adoption premier projet de règlement, zone Af/a-110

Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement # 145 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de permettre la construction résidentielle dans la zone Af/a-110 » soit adopté.

Avis de motion, agrandissement de la zone Ra-8

Je, Anick Leclerc, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement agrandissant la zone résidentielle Ra-8 en diminuant la zone Rec-4.

Avis de motion, plan d'urbanisme Perthuis

Je, Esther Savard, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le plan d'urbanisme afin de reconfigurer les aires d'affectation résidentielle de villégiature et l'aire d'affectation récréative dans la Seigneurie de Perthuis.

Rés.2013-09-189

Adoption premier projet règlement, plan d'urbanisme Perthuis

Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement # 147 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de reconfigurer les aires d'affectation résidentielle de villégiature et l'aire d'affectation récréative dans la Seigneurie de Perthuis » soit adopté.

Assemblée de consultation, règlement secteur Perthuis

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Modifiant le règlement de zonage #116 afin d'ajuster les limites des zones résidentielles de villégiature RV et de la zone récréative REC-201 dans la Seigneurie de Perthuis ». Considérant qu'un tel règlement a pour but de reconfigurer les zones résidentielles de villégiature Rv-201, Rv-202, Rv-203, Rv-204, Rv-205 ainsi que la zone récréative Rec-201 afin d'assurer la concordance des limites de ces zones avec les limites des lots apparaissant sur le plan de lotissement déposé au cadastre le 18 juillet sous le numéro de dossier 1006723 et vise à préciser que les quais et abris pour embarcations ne seront pas autorisés dans le secteur de la plage du lac Montauban.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2013-09-190 Adoption du second projet de règlement, secteur Perthuis

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #143 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin d'ajuster les limites des zones résidentielles de villégiature RV et de la zone récréative REC-201 dans la Seigneurie de Perthuis » soit adopté.

Rés.2013-09-191 Adoption du règlement, élevage chevaux

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #142 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de permettre l'usage élevage de chevaux dans la zone Ra/a-1 » soit adopté.

Rés.2013-09-192 Embauche de journaliers à la voirie municipale

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Roger Doucet à titre d'employé temporaire aux travaux publics aux conditions suivantes :

- pour la période du 16 septembre au 22 novembre 2013
- aux conditions établies à la convention collective

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Benoît Maltais à titre d'employé temporaire aux travaux publics aux conditions suivantes :

- pour la période du 16 septembre au 22 novembre 2013, selon les besoins du directeur des travaux publics
- aux conditions établies à la convention collective

Rés.2013-09-193 Renouvellement des assurances collectives

Considérant que le renouvellement des assurances collectives vient à échéance le 1^{er} octobre prochain;

Considérant que l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet de reconduire la soumission pour les assurances ayant une période inférieure à cinq ans sans demander de soumission;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de reconduire les assurances collectives avec la compagnie La Croix Bleue, pour un montant de 41 694.25 \$ taxes incluses, le tout pour une période de 12 mois.

Rés.2013-09-194 Adhésion Office du tourisme

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf autorise une dépense de 448.40 \$ taxes incluses pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec.

Rés.2013-09-195 Signature demande d'aide financière

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE madame la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, la demande d'aide financière dans le cadre d'une Entente de partenariat régional en tourisme Région touristique de Québec.

Rés.2013-09-196 Acceptation soumission, études quai de Portneuf

Considérant que des appels d'offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude de modèles comparables (benchmarking) et d'une étude d'opportunités de développement récréotouristiques du quai de Portneuf ont été demandés auprès de trois (3) firmes;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Sylvie Ouellette, consultante	non déposé
PAR Conseil	non déposé
DAA Stratégies	33 227.78 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de DAA Stratégies, tel que soumissionné pour la réalisation d'une étude de modèles comparables (benchmarking) et d'une étude d'opportunités de développement récréotouristiques du quai de Portneuf, pour un montant de 33 227.78 \$ taxes incluses conditionnellement à une subvention de l'Entente de partenariat régional en tourisme Région touristique de Québec (EPRTRQ).

Rés.2013-09-197 Mandat Génivar, voie contournement

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 6 323.63 \$ taxes incluses pour réaliser des travaux d'arpentage additionnel et pour terminer le travail d'estimation du tracé de la voie de contournement.

QUE cette dépense soit affectée au fonds Carrières et sablières.

Rés.2013-09-198 Pavage côte du Plateau et entrée 1^{re} Avenue est

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 18 625.95 \$ taxes incluses pour le pavage de la côte du Plateau.

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 13 169.24 \$ taxes incluses pour le pavage à l'entrée de la 1^{re} Avenue est.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 131.

Rés.2013-09-199 Scellement de fissures, boul. Gauthier

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 8 460.51 \$ taxes incluses pour le scellement de fissure sur le boulevard Gauthier.

QUE cette dépense soit affectée au fonds Carrières et Sablières.

Rés.2013-09-200 Achat de sel et sable d'hiver

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat et le transport du sel de déglacage, pour l'hiver 2013-2014, pour une quantité approximative de 200 tonnes métriques au coût de 85.50 \$ la tonne métrique, taxes en sus.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat de sable d'hiver, pour l'hiver 2013-2014, pour une quantité approximative de 2500 tonnes métriques au coût de 5.85 \$ la tonne métrique, taxes en sus.

Rés.2013-09-201 Achat de trois conteneurs, centre de formation incendie

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 9 542.93 \$ taxes et transport inclus pour l'achat de trois conteneurs devant servir au centre de formation des incendies.

QUE cette dépense soit affectée au fonds réservé du centre de formation incendie.

Rés.2013-09-202 Transfert de poste budgétaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

Que des transferts de postes budgétaires soient faits de la façon suivante :

Poste Budgétaire	Description	Augmentation ou Diminution
0211010670	Fournitures bureau	+ 1 000
0213010321	Frais de poste	+ 1 000
0222020522	Réparation caserne	+ 6 500
0242011970	Contribution coopérative Résidence	+ 4 000
0259010419	Politique familiale	+ 3 000
0270120641	Articles de quincaillerie	+ 1 000
0270150641	Articles de quincaillerie	+ 1 500
0219010999	Autres – imprévus	- 18 000
0241310526	Entretien et réparation	+ 15 000
0241310649	Pièces et accessoires	+ 8 000
0232010999	Autres – imprévus	- 23 000

Rés.2013-09-203 Signature lettre d'entente, rue des Boisés

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, la lettre d'entente concernant le déplacement d'une conduite d'égout pluvial sur une parcelle de terrain du lot 2 980 360.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une servitude permanente sur le lot 2 980 360 avec monsieur Pierre Ménard et madame Laury Boisvert afin de déplacer une ancienne conduite d'égout, tel que la description technique préparée par monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre.

Rés.2013-09-204 Signature lettre d'entente, monsieur Jean Martel

Attendu que la convention collective 2011-2014 a été signée en novembre 2011;

Attendu que monsieur Jean Martel désire travailler et être rémunéré à raison de trente-deux (32) heures par semaine;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, une lettre d'entente en ce sens.

Rés.2013-09-205 Obtention d'un décret, cession du quai de Portneuf

Considérant que la Ville de Portneuf a fait connaître son intérêt pour négocier la cession du quai de Portneuf dans le cadre du programme de cession des ports de Transport Canada;

Considérant l'intérêt que suscite le quai de Portneuf pour la communauté locale et régionale;

Considérant que le quai de Portneuf fait partie des chantiers d'action du plan quinquennale 2012-2017 de la conférence régionale des élus de la capitale nationale;

Considérant la nécessité pour la Ville de Portneuf de signer une entente de contribution pré-transfert avec le gouvernement du Canada pour réaliser l'étude de faisabilité ainsi que toute autre étude nécessaire pour répondre aux exigences du gouvernement du Québec dans le cadre de la cession du quai à la Ville de Portneuf, incluant des estimations plus précises sur le coût des travaux envisagés au quai;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'obtention du décret d'exclusion nécessaire pour autoriser la Ville de Portneuf à signer une déclaration d'intention et une entente de contribution pré-transfert avec le gouvernement du Canada pour réaliser l'étude de faisabilité ainsi que toute autre étude nécessaire pour répondre aux exigences du gouvernement du Québec dans le cadre de la cession du quai de Portneuf, incluant des estimations plus précises sur le coût des travaux envisagés, le tout en vue d'engager le processus qui conduirait éventuellement, après l'obtention d'un décret subséquent, à conclure la transaction visant la prise en charge du quai de Portneuf.

Rés.2013-09-206 Réfection toiture du bâtiment de la Marina/Le Littoral

Considérant que des soumissions ont été demandées auprès de cinq entrepreneurs;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Mécanarc	20 316.08 \$
Alain M & M	non déposé
Construction Marc Larochelle	11 152.58 \$
Construction YPE	non déposé
JYS Larochelle	non déposé

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Construction Marc Larochelle, tel que soumissionné pour la réfection de la toiture au bâtiment de la Marina/Le Littoral, pour un montant de 11 152.58\$ taxes incluses.

Rés.2013-09-207

Oléoduc Énergie Est

Considérant que, le 15 avril dernier, TransCanada a lancé un appel de soumissions en vue d'obtenir des engagements fermes de la part de parties intéressées par la construction de l'Oléoduc Énergie Est qui transporterait du pétrole brut depuis des points de réception situés dans l'Ouest canadien vers des points de livraison dans les régions de Montréal, de Québec, de Saint-Jean et au Nouveau-Brunswick;

Considérant que le projet comprend la conversion du réseau principal canadien de TransCanada servant actuellement au transport du gaz naturel pour le transport du pétrole brut d'une partie d'environ 3 000 kilomètres;

Considérant que l'initiative de TransCanada prévoit transformer un gazoduc, actuellement sous-utilisé, en un pipeline qui transporterait jusqu'à un million de barils de pétrole par jour vers les raffineries de l'Est du pays;

Considérant que TransCanada estime que le projet Oléoduc Énergie Est pourrait éliminer la dépendance du Canada au pétrole brut importé de l'étranger dont le prix est plus élevé;

Considérant que le projet proposé comprend également la construction d'un nouveau tronçon d'une longueur pouvant atteindre environ 1400 kilomètres;

Considérant que TransCanada s'est engagé à réaliser un processus de consultation visant à informer les communautés touchées, à les faire participer activement et à leur permettre de comprendre les répercussions que le projet pourrait avoir sur elles, ainsi que ses avantages potentiels;

Considérant que les audiences publiques de l'Office national de l'énergie ne peuvent garantir un cadre suffisamment large et libre pour rendre accessible le débat à l'ensemble des Québécois;

Considérant que TransCanada envisage d'acheminer du pétrole brut de l'Alberta jusqu'au Nouveau-Brunswick et, pour ce faire, obtenir l'approbation du Québec et des trois autres provinces canadiennes que traversera le pipeline;

Considérant que la prudence est une valeur à prioriser dans des projets semblables;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

De demander au gouvernement du Québec de soumettre au Bureau des audiences publiques sur l'environnement tous les projets de pipeline, notamment celui d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada.

D'exiger que TransCanada prenne toutes les mesures nécessaires afin que les volets sécurité, environnement, plan d'urgence, protection des sources d'eau et des nappes phréatiques soient analysés selon les plus hauts standards.

Rés.2013-09-208

Achat de luminaires DEL

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 10 000 \$ incluant les taxes et frais divers, tel que prévu au budget, pour l'achat de luminaires au DEL.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et sera remboursée sur trois (3) ans :

2014	3 333.34 \$
2015	3 333.33 \$
2016	3 333.33 \$

Rés.2013-09-209

Autorisant le paiement comptant du solde non amorti de la série d'obligation CH Société québécoise d'assainissement des eaux

Considérant que la Société québécoise d'assainissement des eaux a informé la Ville de Portneuf de l'échéance de l'obligation série CH, le 18 juillet 2013;

Considérant que la Société québécoise d'assainissement des eaux offre l'opportunité d'acquitter, en tout ou en partie, le solde en capital non amorti estimé à l'échéance à 18 772.87 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la directrice générale à effectuer le paiement du solde en capital non amorti de l'obligation – Série CH, venant à échéance le 1^{er} octobre 2013, dès réception de la facture.

QUE cette dépense soit affectée au surplus libre.

Période de questions sur les sujets traités

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h19 Fin : 20h42

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 43 hres.

Maire

Greffière